

COMMUNE DE SOLARO (Haute-Corse)
SELARL Mes Marie-Anne PIERI & Jean-Mathieu NICOLAI

Notaires associés

Résidence TADDEI Bastien BP 37

20270 ALERIA

Tél : 04.95.57.03.76 / Fax : 04.95.57.03.90.

Email : pieri-nicolai.aleria@20050.notaires.fr

AVIS DE TITRE DE PROPRIETE

DATE DE L'ACTE : 25 septembre 2025

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat **par Me Marie-Anne PIERI**, il a été dressé conformément à l'Article 1 de la Loi du 6 mars 2017 un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Bénéficiaires de la prescription : **Mr Jean-Marc Henri ROSSI**, époux de Mme Dominique LASFARGUE, dt à AIX-EN-PROVENCE (13090) Le grand chêne - Bât E 34 Bis Avenue Philippe Solari, né à NICE (06000) le 30 octobre 1958. **Et Mr Michel Laurent ROSSI**, époux de Mme Sylvette MANUCCI, dt à ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN (06190) Les Citronniers 157 avenue Antoine Peglion, né à NICE (06000) le 7 décembre 1960.

DESIGNATION DES BIENS :

COMMUNE DE SOLARO (HAUTE-CORSE) :

Sur une parcelle divisée en plusieurs bandes de terrain, ldit PUNTA, cadastrée **section B n°547** (00 ha 00 a 42 ca) **et section B n°548** (00 ha 73 a 83 ca).

Lot n°3 : Une maison individuelle édifée sur une bande de terrain d'environ 959m², composée d'un séjour, d'une mezzanine, d'un dégagement, d'une salle d'eau, d'une chambre, d'une cuisine.

Avec jouissance privative et exclusive.

Lot n°5 : POUR 1/4 INDIVIS EN PLEINE PROPRIETE : Une bande de terrain à usage de chemin, d'environ 243m². Avec jouissance commune à l'ensemble des copropriétaires.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescriptive acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur le site internet du Conseil Régional des Notaires de Corse, sur le site internet de la Préfecture et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS

Me Marie-Anne PIERI